



# WiFi4EU

---

## LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE SIGNALÉTIQUE

Ce document est destiné à aider les communes bénéficiaires de WiFi4EU à réaliser les actions de publicité liées à l'initiative. Toutes les communes ayant reçu un coupon WiFi4EU sont tenues d'afficher clairement le logo WiFi4EU avec l'emblème de l'UE, comme illustré sur ces pages, dans les espaces publics offrant une connexion internet WiFi4EU.

Le logo WiFi4EU, qui permet d'identifier l'initiative WiFi4EU, doit être utilisé tel quel, sans aucune modification. Seule sa taille peut être modifiée, dans le respect des proportions d'origine. Les pages suivantes fournissent des exemples de ce qu'il faut ou ne faut pas faire à cet égard.

Gardez à l'esprit que toute autre communication ou publication liée à l'action WiFi4EU que vous produisez doit également comporter le logo WiFi4EU, afin d'indiquer que cette action a bénéficié d'un financement de l'Union européenne.

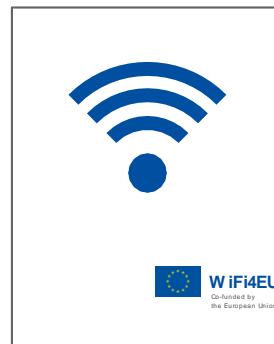
Veuillez noter que le logo figurant dans les pages suivantes est distinct des graphismes spécifiques conçus pour le portail captif WiFi4EU et affichés par l'extrait de code. Pour de plus amples informations sur l'extrait de code, voir la page web de l'INEA consacrée à WiFi4EU: <https://ec.europa.eu/inea/en/connecting-europe-facility/cef-telecom/wifi4eu>

# EXEMPLES DE SIGNALÉTIQUE WiFi4EU

Une approche cohérente en matière de visibilité est essentielle pour le succès de l'initiative WiFi4EU. Il est donc important que tous les bénéficiaires utilisent correctement l'emblème de l'UE en même temps que le pictogramme Wi-Fi recommandé.

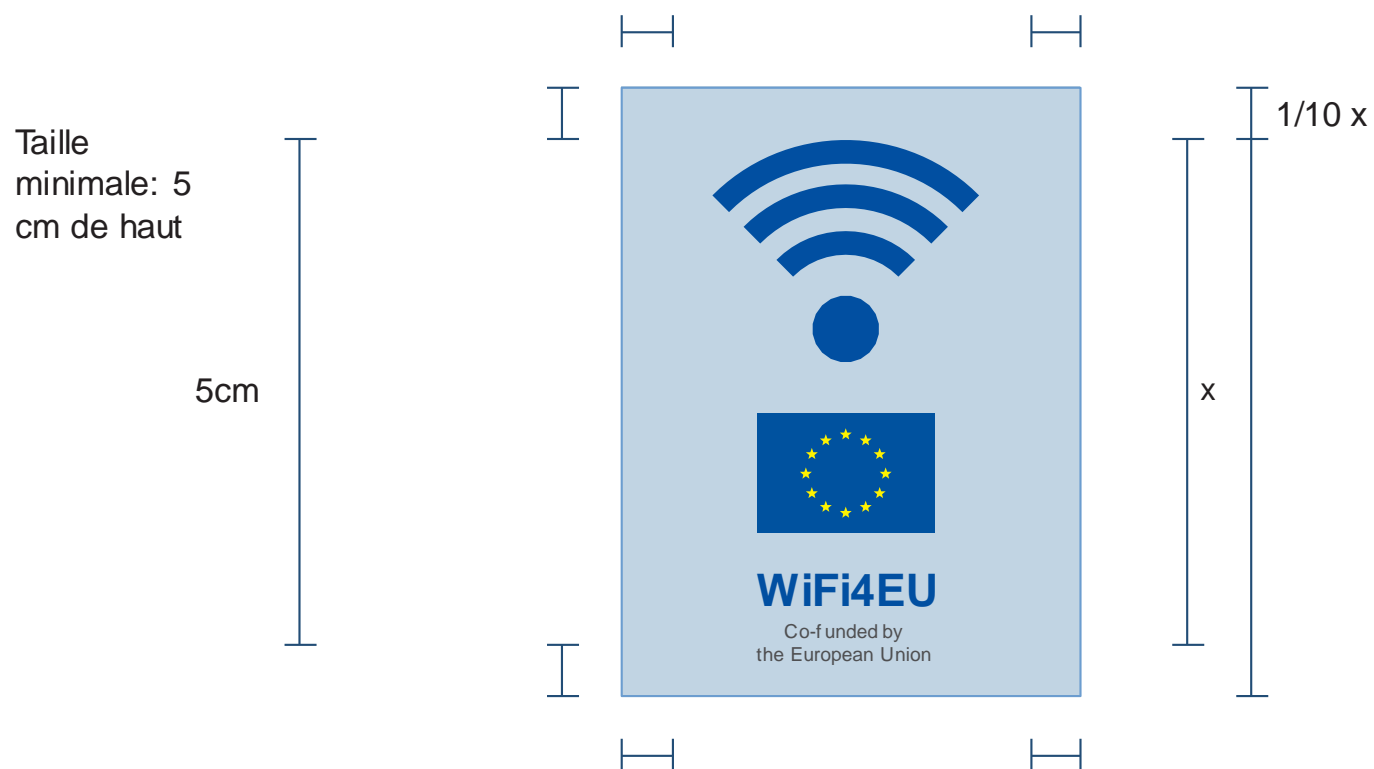
Cinq exemples de signalétique WiFi4EU ont été élaborés. Chacun se compose du pictogramme Wi-Fi recommandé et de l'emblème de l'UE utilisé correctement.

Toutes les versions peuvent être téléchargées à partir de la page web de l'INEA consacrée à WiFi4EU:  
<https://ec.europa.eu/inea/en/connecting-europe-facility/cef-telecom/wifi4eu>.





# TAILLE ET ESPACE LIBRE

Il doit toujours y avoir un espace libre entre le logo et les autres éléments, y compris la marge.  
Un dixième (1/10) de la hauteur doit être vierge, quel que soit l'endroit où figure le logo.



# COULEURS ET POLICE DE CARACTÈRES

	<b>#004A95</b>			<b>#FEEB1A</b>
<b>R</b>	0		<b>R</b>	254
<b>G</b>	74		<b>G</b>	235
<b>B</b>	149		<b>B</b>	26
<b>C</b>	100%		<b>C</b>	4%
<b>M</b>	74%		<b>M</b>	0%
<b>W</b>	6%		<b>W</b>	89%
<b>K</b>	0%		<b>K</b>	0%

La police utilisée est Arial.

# RÈGLES RELATIVES À L'ARRIÈRE-PLAN

Conservez toujours l'arrière-plan blanc du logo, quel que soit l'endroit où celui-ci figure:



# À NE PAS FAIRE



N'ajoutez aucun texte dans le logo.



N'utilisez pas d'autres couleurs.



Ne coupez pas le logo.



Ne déformez pas le logo.



Ne faites pas pivoter le logo.



N'essayez pas de faire preuve de créativité... Utilisez le logo correct.



Ne supprimez pas l'arrière-plan blanc.

# QUESTIONS

Pour toute question relative à l'utilisation de l'emblème de l'UE et de l'identité visuelle, veuillez contacter le service d'assistance à l'adresse suivante:

[https://europa.eu/european-union/contact/write-to-us\\_en](https://europa.eu/european-union/contact/write-to-us_en)

ou Europe Direct au numéro de téléphone 00 800 67891011.